



Étapes à suivre pour votre demande de substitution d'assurance emprunteur

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes à respecter en matière de substitution d'assurance emprunteur de votre crédit immobilier, intervenant dans les 12 mois à compter de l'acceptation de votre offre de crédit immobilier.

Étape 1

Constitution de la demande de substitution

Les documents à transmettre à votre conseiller :

- La proposition de contrat d'assurance composée des Conditions Générales et d'un engagement de l'assureur pouvant prendre la forme par exemple de : Conditions Particulières, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, certificat d'assurance, conditions spécifiques ou tout document équivalent.
- Votre demande de substitution (cf. modèle au verso).

Nous vérifions que l'ensemble des pièces justificatives fournies sont présentes et complètes.

Étape 2

Analyse de l'équivalence des garanties

Sur la base d'une demande complète, la banque analyse le niveau d'équivalence des garanties du contrat en fonction des critères de garantie définis par le Comité Consultatif du Secteur Financier et retenus par BNP Paribas¹. Votre conseiller vous communique dans les 10 jours ouvrés suivant la réception de votre demande complète, la décision d'acceptation ou de refus du contrat d'assurance présentée sur la base de l'analyse réalisée dont les résultats vous sont remis.

Étape 3

Mise en œuvre de la décision

En cas d'acceptation du contrat d'assurance extérieur :

- Un avenant à votre contrat de crédit immobilier vous sera adressé.
- Si vous avez adhéré au contrat BNP Paribas Atout Emprunteur, la mise en place de cet avenant donnera lieu à la résiliation de votre adhésion au contrat BNP Paribas Atout Emprunteur.
- Pour les autres contrats, pensez à résilier votre contrat d'assurance en respectant les modalités prévues par votre contrat d'assurance.

Pour établir l'avenant, nous avons impérativement besoin du nouveau contrat d'assurance mentionnant notamment prêt par prêt :

- Les garanties exigées par le prêteur.
- La quotité par assuré et par type de garantie.
- Le montant du capital assuré par type de garantie.
- Le coût total en euros sur la durée du prêt des garanties exigées par le prêteur au titre de l'assurance, nécessaire au calcul du TEG global du crédit, ainsi que l'échéancier des primes d'assurance.
- Les dates d'effet et de cessation des garanties.

En cas de refus du contrat d'assurance extérieur : votre prêt reste garanti par le contrat d'assurance initialement souscrit.

¹ La liste des critères est disponible sur <https://mabanque.bnpparibas/fr/notre-offre/credits/credits-immobiliers/prets-immobiliers/equivalence-de-niveaux-de-garanties> (coût selon fournisseur d'accès à internet).

Demande de substitution de contrat d'assurance des emprunteurs

(intervenant dans les 12 mois à compter de l'acceptation de l'offre de crédit immobilier)

Je, soussigné(e) []² ayant accepté l'offre de crédit immobilier le []³ garantie par le contrat d'assurance []⁴, demande la substitution de ce contrat par le contrat d'assurance []⁵. À cette fin, j'ai bien remis les documents nécessaires à l'étude de ma demande dont la liste figure ci-dessous. Par ailleurs, en cas d'acceptation par la Banque du contrat d'assurance extérieur, je devrai notamment fournir à BNP Paribas les documents repris dans l'étape 3 au recto de ce document, nécessaires à l'émission de l'avenant.

Pièces / informations à fournir	<i>[Colonne à remplir par la Banque]</i>
La proposition de contrat d'assurance composé :	
- des Conditions Générales d'assurance	Remis : <input type="checkbox"/>
- d'un engagement de l'assureur pouvant prendre la forme par exemple de : Conditions Particulières, certificat d'adhésion, attestation d'assurance, certificat d'assurance, conditions spécifiques ou tout document équivalent et reprenant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - les garanties proposées, - la quotité assurée par type de garantie et par assuré, - le montant du capital assuré par type de garantie et par assuré. 	Remis : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>Si votre assurance actuelle n'a pas été souscrite auprès d'une entité du groupe BNP Paribas, il est indispensable de fournir les informations indiquées ci-dessus à la fois pour votre proposition de contrat d'assurance et pour votre assurance actuelle. Ceci nous est nécessaire pour étudier votre demande de substitution.</i>	

Fait à

Le

Signature du client

Signature du conseiller



² Nom et prénom

³ Date d'acceptation de l'offre de crédit immobilier

⁴ Nom de votre contrat actuel

⁵ Nom de votre nouveau contrat